



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00

Email : ffbt.balltrap@wanadoo.fr – internet : www.ffbt.asso.fr

LICENCES 2016

Pour le renouvellement de votre licence, il est conseillé de vous munir de l'exemplaire 2015 pour faciliter les démarches de votre club.

Pour une première demande de licence, il faut obligatoirement présenter au responsable du club :

- Une pièce d'identité et sa photocopie recto verso.
- Un justificatif de domicile et sa photocopie.
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant la non contre-indication à la pratique du Ball-Trap

Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1^{ère} licence ou renouvellement) devront être également accompagnées d'une autorisation du responsable *légal* (*formulaire vierge disponible sur le site de la FFBT*)

Les photocopies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de même que les originaux du certificat médical et de l'autorisation du représentant légal seront conservés par le club. La FFBT pourra réclamer ces éléments au Président de club sur simple demande.

TARIFS :

LICENCE FEDERALE ET CORPO : 53 € + 2 € défense des stands

LICENCE JUNIOR ET CADET : 25 € + 2 € défense des stands

Juniors nés du 01/01/96 au 31/12/99 - cadets nés après le 31/12/1999

Les compétitions ne sont ouvertes aux cadets qu'à partir de 12 ans révolus.

OPTIONS :

Assurance option 1 : 6 € Assurance option 2 : 8 €

Détail des options consultable dans la rubrique vie régionale « téléchargement » du site FFBT

Abonnement Ball-Trap Magazine : 7 € Métropole 8 € DOM TOM



siret : 349 958 322 00035

Association régie par la loi de 1901 – J.O du 31/07/85. Agréée par le Ministère des Sports
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français

